
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS
DU 9 DECEMBRE 2013

Le Conseil Communautaire s'est réuni le Jeudi 9 décembre 2013 à 18h00 à MONTFERMY, salle de la mairie, sous la Présidence de Lionel MULLER.

Date de convocation : 4 décembre 2013
Nombre de membres en exercice : 14 titulaires + 7 suppléants
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 13

Etaient présents : GRANGE Jean-Claude, COURTADON Geneviève, FRUCHARD Jean-Luc (Bromont-Lamothe), MULLER Lionel, NOMY Joëlle (Chapdes-Beaufort), Jean BOUCHERET (La Goutelle), SERVIERE Gilles, ARNAUD Daniel (Montfermy), TIXIER Michel (Pontgibaud), TIXERONT Gérard, TEISSANDIER Eliane, LECLERC Josette (St Jacques d'Ambur), GIRAUD-VIALETTE Janette (St Pierre le Chastel)

Excusés : BESSERVE Rémy, WALSH Damian, MARTIN Maurice, MATARIN Gaston (Pouvoir à Michel TIXIER), Jean Paul GOY (Pouvoir à Janette GIRAUD-VIALETTE)

Absents : DEBRA Yves, Chantal BRUN, MEUNIER Christophe

Secrétaire de Séance : Gilles SERVIERE

PÔLE DE SERVICES INTERCOMMUNAL

VALIDATION DES PHASES APD/PRO – PROJET PÔLE DE SERVICES COMMUNAUTAIRE

Le Président précise que le Permis de Construire a été accordé le 12 Novembre 2013.

En présence de l'Architecte François POURTIER et de son équipe, les plans d'aménagement et le chiffrage au stade Avant Projet Définitif et PRO du Projet de Pôle de services Communautaire Pontgibaud Sioule et Volcans sont présentés à l'Assemblée.

Le projet sera composé :

- Au RDC Haut : d'un grand hall d'accueil/expo et 1 bureau d'accueil, de 4 bureaux pour la Communauté de Communes, d'un bureau pour les associations, d'un bureau réservé au Point visio public, 2 bureaux pour le CIAS, 1 bureau pour l'ADEAC (Association pour le Développement de l'Enseignement Artistique en Combrailles), 1 bureau pour l'EMI (Ecole de Musique Intercommunale Pontgibaud Sioule et Volcans), 1 bureau pour la circonscription d'Action sociale des Combrailles, 1 bureau de permanence social, 1 grande salle de réunion pouvant accueillir 30/40 personnes, des sanitaires pour le personnel, des sanitaires pour le public, un coin kitchenette et 2 espaces d'attente.
- Au RDC Bas du pôle Enfance/Jeunesse avec un bureau de coordination et de permanence pour les différents services pouvant accueillir une consultation nourrisson, une salle grande salle d'activité pour le Relais d'Assistantes Maternelles, 2 salles pour l'Accueil de Loisirs et plusieurs réserves.

Le coût total du projet d'aménagement est estimé à ce stade à 300 911 € HT (option et aménagement extérieurs compris).

Après délibération, **Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **ENTERINE** le projet tel qu'il est présenté ci-dessus.

PLAN DE FINANCEMENT – Stade PRO - PROJET PÔLE DE SERVICES COMMUNAUTAIRE PSV

Le Président rappelle le projet d'aménagement d'un Pôle de services intercommunal dans les locaux de l'école de Pontgibaud, projet qui permettrait de rassembler dans un même lieu tous les services notamment le Pôle Enfance/Jeunesse et de mutualiser les moyens dans le cadre d'une « Pôle de Services » en accueillant d'autres services à la population (CIAS, circonscription d'action sociale, Consultation PMI, consultation Sainte-Marie, Point Visio Public, ...).

Le Permis de Construire est accordé depuis le 28 Novembre 2013. Suite à la validation des plans d'aménagement et le chiffrage au stade PRO, il est présenté le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES €		RECETTES €			
			Accordé	Espérée	%
Acquisition	320 000,00	CG - CTDD	202 782,00		31,19
Travaux	300 911,00	Réserve parlementaire	25 000,00		3,8
Architecte	21 500,00	MSA	8 000,00		1,23
Frais de notaire	3 500,00	LEADER		50 000,00	7,69
SPS/CT	4 300,00	DETR		150 000,00	23,1
		TOTAL Subventions	235 782,00	435 782,00	67,01
		Autofinancement	414 429,00	214 429,00	
		<i>Prêt bonifié MSA</i>		<i>30 490,00</i>	
		<i>Fonds propres</i>		<i>183 939,00</i>	
TOTAL DEPENSES	650 211,00	TOTAL RECETTES		650 211,00	

Après délibération, le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le projet tel qu'il lui est présenté et approuve son financement,
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR programmation 2014
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention au titre du Fond européen LEADER
- **AUTORISE** le Président à lancer la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de ce programme et atteste que l'opération n'a pas fait l'objet d'un début de travaux.

FINANCES

ATTRIBUTION DE COMPENSATION AUX COMMUNES 2013

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies du Code général des Impôts prévoyant le versement, par les Communautés de Communes à Fiscalité Professionnelle unique (FPU), à leurs communes membres, d'une attribution de compensation,

Compte tenu du transfert de compétence à la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans, l'attribution de compensation 2013 sera répartie comme ci-dessous :

Communes	Compensation annuelle reversée aux communes en 2013
BROMONT-LAMOTHE	340 144,98 €
CHAPDES-BEAUFORT	34 567,75 €
LA GOUTELLE	74 267,71 €
MONTFERMY	106 332,31 €
PONTGIBAUD	138 797,25 €
SAINT-JACQUES D'AMBUR	35 673,76 €
SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL	26 416,80
TOTAL	756 200,56 €

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** les montants de l'attribution de compensation fixés ci-dessus-
- **AUTORISER** le Président à verser mensuellement aux communes l'attribution de compensation et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer le versement.

ENFANCE/JEUNESSE

TEMPS D'ACTIVITES PERI-EDUCATIVES (TAP) – CONVENTION INTERVENANTS PRESTATAIRES

Le conseil communautaire en date du 9 avril 2013 a entériné la prise de compétence par la CCPSV des activités péri-éducatives sur le territoire intercommunal.

La commune de Chapdes-Beaufort a souhaité mettre en œuvre la réforme dès la rentrée scolaire 2013, la CCPSV a donc organisé cette compétence mais les frais engendrés resteront à la charge de la commune par le biais des attributions de compensation.

Afin d'assumer au mieux cette compétence, la CCPSV, en collaboration avec la commune, a dû trouver des intervenants pour encadrer ces activités : 2 agents intercommunaux, 4 agents communaux et 5 prestataires extérieurs.

Les frais de déplacements seront à ajouter aux coûts de prestation.

Les modalités de la prestation seront précisées dans une convention.

	Activités proposées	Nombre d'heures d'intervention prévisionnelles/semaine	Coût horaire €uros
Céline DELOCHE	Arts plastiques	2	40,00
Marie-Ange NENOT	Lecture et atelier autour du livre	1,5	30,00
Noëlle CHAFFRAIX	Activités manuelles et créatives	3	30,00
Priscyllia BOUILLE	Atelier théâtre et expression corporelle	3	30,00
Ecole de Musique Intercommunale PSV	Initiation à la musique/jeux musicaux	2	37,50

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** le Président à signer des conventions de prestations avec les intervenants extérieurs et à mettre en œuvre les modalités nécessaires au versement des coûts de prestation dans les conditions présentées ci-dessus.

TEMPS D'ACTIVITES PERI-EDUCATIVES (TAP) – COMMUNES VOISINES PARTENAIRES

Dans le cadre des TAP, la commune de Saint-Ours les Roches a demandé l'intervention de l'animateur sportif de la CCPSV à raison de 2h par semaine pour l'année scolaire 2013/2014. Il est proposé de le mettre à disposition à 20€/d'intervention de l'heure en 2013 (frais de déplacement compris), pour l'année 2013. Ce tarif sera révisable en 2014, après une estimation plus précise du coût de formation de cet agent et du temps de préparation nécessaire aux TAP.

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** le Président à signer une convention avec la commune de Saint-Ours les Roches pour la mise à disposition du personnel de la CCPSV à la commune de Saint-Ours les Roches et à engager les démarches nécessaires pour la participation financière de la commune de Saint-Ours les Roches

L'EMI PSV, dans le cadre des TAP intervient dans les communes de Saint-Ours les Roches, Pulvérières et Mazayes.

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** le Président à signer une convention avec les communes de Saint-Ours les Roches, Pulvérières et Mazayes pour les interventions TAP réalisées par l'EMI PSV dans ces communes, qui seront facturées à hauteur de 37,50 €/heure d'intervention. Les modalités seront précisées dans la convention.

Cette somme sera reversée par la CCPSV à l'EMI PSV dans le cadre d'une subvention. Une convention encadrera ce partenariat avec l'EMI PSV.

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** le Président à signer une convention avec l'EMI PSV.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

PRÊT BANCAIRE – PROJET BOUCHERIE CHAPDES-BEAUFORT

Le Président rappelle que le plan de financement du Projet de Boucherie à Chapdes-Beaufort prévoit de contracter un emprunt. Les notifications d'attribution de subventions accordées, il y a lieu de contracter un emprunt de 75 000 € sur 20 ans, qui sera couvert par le retour de loyers.

Une consultation des organismes bancaires a été lancée. Les propositions sont les suivantes :

	Taux fixe	Somme des intérêts
CREDIT AGRICOLE	3,90 %	33 361,65 €
CREDIT MUTUEL	3,83 %	33 717,60 €
BANQUE POPULAIRE	3,92%	34 556,03 €
CAISSE D'EPARGNE	4,43 %	38 456,80 €

Suite à l'analyse des propositions, considérant l'offre du crédit Agricole avec un coût total de l'emprunt plus intéressant,

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **RETIENT** la proposition du Crédit Agricole
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires.

ACQUISITION AMIABLE DE PARCELLES PAR L'EPF SMAF CONCERNANT LA ZONE D'ACTIVITE DE BROMONT-LAMOTHE

Le Président rappelle que le projet d'aménagement de la zone d'activité de Bromont-Lamothe sur la zone d'Augère et du rond point nécessite l'acquisition foncière de plusieurs parcelles.

Il y a lieu de délibérer pour autoriser l'Etablissement Public Foncier –SMAF à acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées sur la commune de Bromont-Lamothe : **XL 27-26-36-38-135-143-149-150-33 / WA 52 / AP 21-22-23/ XY 37-36-35**

Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de ces immeubles réalisée par le Service des domaines.

Après délibération, Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents s'engage :

- à assurer une surveillance des biens acquis et prévenir l'EPF-SMAF de toutes dégradations, occupations ou autres dont il aurait connaissance
- à ne pas faire usage des biens sans y avoir été autorisé par convention de l'EPF

- à ne pas louer lesdits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF. En cas de location à titre onéreux pendant la durée de portage dans le patrimoine, les loyers seront perçus par l'EPF-SMAF qui établira un bilan de gestion annuel :
 - o si le solde est créditeur : l'EPF-SMAF le remboursera à la commune
 - o si le solde est débiteur : la commune remboursera ce montant à l'EPF-SMAF
- à n'entreprendre aucun travaux sans y avoir été autorisé par convention de l'Etablissement
- à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des immeubles par l'EPF SMAF et notamment au remboursement :
 - o de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition jusqu'à la revente, selon les modalités fixées par le Conseil d'Administration de l'Etablissement en huit annuités au taux de 3% pour tout immeuble bâti ou non bâti destiné aux opérations commerciales et de manière générale, tout immeuble appelé à être revendu par la collectivité ;
 - o de la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF-SMAF

La revente des immeubles interviendra avant affectation définitive au projet d'urbanisme défini ci-dessus.

NOUVEAU CONTRAT SPS GAYAUD – PROJET BOUCHERIE/LOGEMENTS

Le Président expose qu'afin de régulariser la situation suite à la fusion des 2 projets, Boucherie et logements à Chapdes-Beaufort, il y a lieu de signer un nouveau contrat avec la structure retenue, GAYAUD et Cie pour assurer la mission Sécurité Protection Santé, pour un forfait de rémunération niveau coordinateur 2 à 1150,00 € HT.

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE** cette proposition et **AUTORISE** le Président à signer ce nouveau Contrat avec GAYAUD et Cie.

SUBVENTION TOURISTIQUE AUX COMMUNES 2012/2013 – SAINT JACQUES D'AMBUR

Vu la délibération en date du 9 avril 2013 renouvelant l'attribution d'une subvention touristique aux communes pour l'année 2013, plafonnée à 4000€ par an, correspondant à 80 % des travaux,

Compte tenu que certaines communes ont déposé leur demande 2012 seulement en 2013 et qu'il a été prévu au cours du vote du budget de reporter les crédits non utilisés sur l'année 2013,

Suite à la présentation par la commune des éléments suivants :

SAINT-JACQUES D'AMBUR

- **Rénovation de la salle polyvalente – Changement des menuiseries**
Coût estimatif : 12 109,50 €
Subvention demandée à la CCPSV : 8000 € au titre de la subvention touristique 2012-2013

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCORDE** la subvention touristique à la commune de SAINT-JACQUES D'AMBUR, comme présentée ci-dessus.

HABITAT, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

HABITER MIEUX – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2013

Le Président rappelle l'engagement de la Communauté de Communes PSV dans le Programme Habiter Mieux, coordonné par le Conseil général et en partenariat avec l'ANAH et l'ADIL, délibération en date du 17 octobre 2012.

A cette date, 3 dossiers sont aboutis et peuvent prétendre à cette aide :

➤ **JAVION Christelle – MONTFERMY**

Remplacement chaudière (ballon thermodynamique et programmateur) – Installation VMC

➤ **POURTIER René – SAINT-JACQUES D'AMBUR**

Installation chaudière condensation fioul/Remplacement menuiseries extérieures

➤ **BOIVIN Jacqueline – PONTGIBAUD**

Réfection toiture/Isolation (comble et planche)/Remplacement porte d'entrée et porte garage

Après délibération, Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCORDE l'attribution d'une subvention de 500 € par la CCPSV aux propriétaires ayant déposés les projets présentés ci-dessus dans le cadre du soutien à la rénovation thermique contre la précarité énergétique de propriétaires privés**
- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre la procédure nécessaire pour le bon accompagnement de cette opération et le versement de cette aide aux bénéficiaires.**

CONTRAT LOCAL D'ENGAGEMENT CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE 2014/2017

Le contrat local d'engagement (CLE) de lutte contre la précarité énergétique des logements privés formalise les collaborations institutionnelles autour d'un objectif : aider les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à réaliser les travaux d'économie d'énergie nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de vie dans leur logement ou celui de leurs locataires.

Il permet de mobiliser l'ensemble des acteurs du repérage ainsi que les acteurs financiers et précise les modes d'intervention de chacun : collectivités, services sociaux, caisses d'allocations familiales, caisses de retraite, fournisseurs d'énergie, Mutualité Sociale Agricole, le réseau Procivis, les professionnels du bâtiment,

Le CLE est élaboré sous l'autorité du préfet, délégué départemental de l'Anah. C'est un outil évolutif qui permet à d'autres partenaires de rejoindre le dispositif pendant toute la durée du contrat par voie de protocoles.

Le programme Habiter mieux s'inscrit dans le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) dont le département est co-pilote.

Une première « génération » de CLE a été conclue pour la période 2010-2013 et une seconde génération est en cours de négociation pour la période 2014-2017.

Le président rappelle que la CCPSV a souhaité rejoindre le programme en 2012 pour apporter une aide financière et participer au repérage des ménages potentiellement bénéficiaires du programme sur son territoire intercommunal.

Après délibération, Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :

- **AUTORISE la reconduction de la participation de la CCPSV au protocole territorial pour la période 2014/2017 et s'ENGAGE à soutenir financièrement à hauteur de 500 € par dossier 24 propriétaires par an.**

CONTRAT GROUPE RISQUES STATUTAIRES 2014/2018

Le Président rappelle que la CCPSV, par délibération du 25 Juillet 2013, a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme de négocier un contrat d'Assurances statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des texte régissant le statut des agents en application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT et du décret n°86-552 du 14 Mars 1986.

Le Centre de Gestion propose l'offre suivante :

Durée de contrat de 5 ans (date d'effet au 01/01/2014)

- Agents Permanents (Titulaires ou stagiaires) immatriculé à la CNRACL

Risques garantis : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, logue maladie, maladie de longue durée, paternité, maternité, adoption

Conditions : 7,40% avec une franchise de 30 jours

- Agents Titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des agents Non-Titulaires

Risques garantis : Accident de service/Maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité, Paternité, Adpotion

Conditions : 1,20% pour une franchise de 10 jours d'arrêt par arrêt pour la maladie ordinaire uniquement

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTÉ** la proposition présentée ci-dessus et **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires.
- **AUTORISE la reconduction de la participation de la CCPSV au protocole territorial pour la période 2014/2017 et s'ENGAGE à soutenir financièrement à hauteur de 500 € par dossier 24 propriétaires par an.**

DIVERS

DESIGNATION DE REPRESENTANTS ELUS A L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE PSV

L'Ecole de Musique Intercommunale Pontgibaud Sioule et Volcans a modifié ses statuts et la composition de son Conseil d'Administration.

Le collège élus sera dorénavant composé de 6 représentants :

- Le Conseiller Général du Canton de Pontgibaud
- 1 représentant des communes associées
- 4 élus représentants la communautés de communes ou les communes composant l'intercommunalité

Sur proposition du Président et après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres présents,

DESIGNE comme représentants élus au Conseil d'Administration de l'EMI PSV :

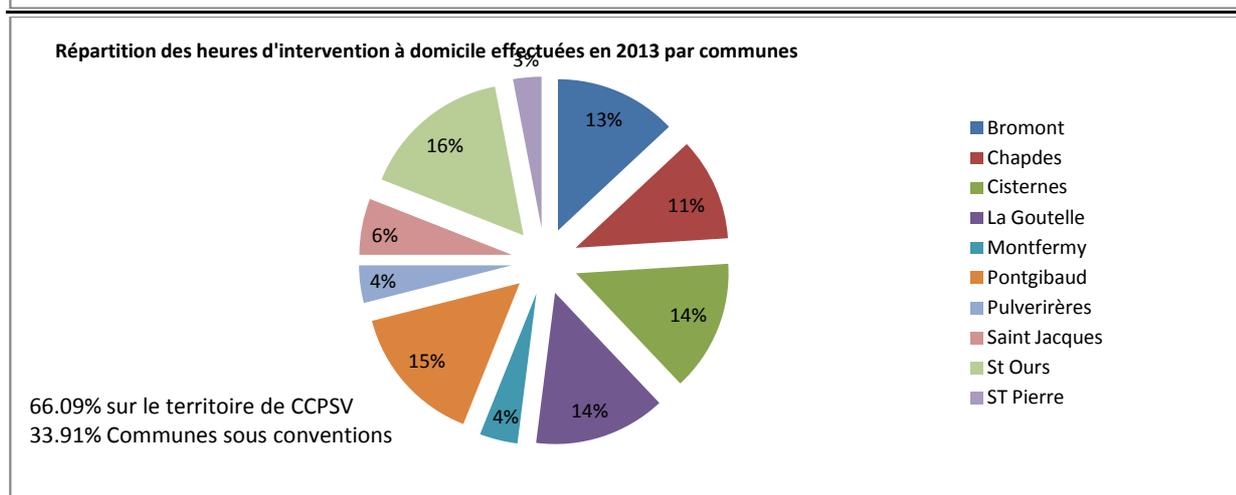
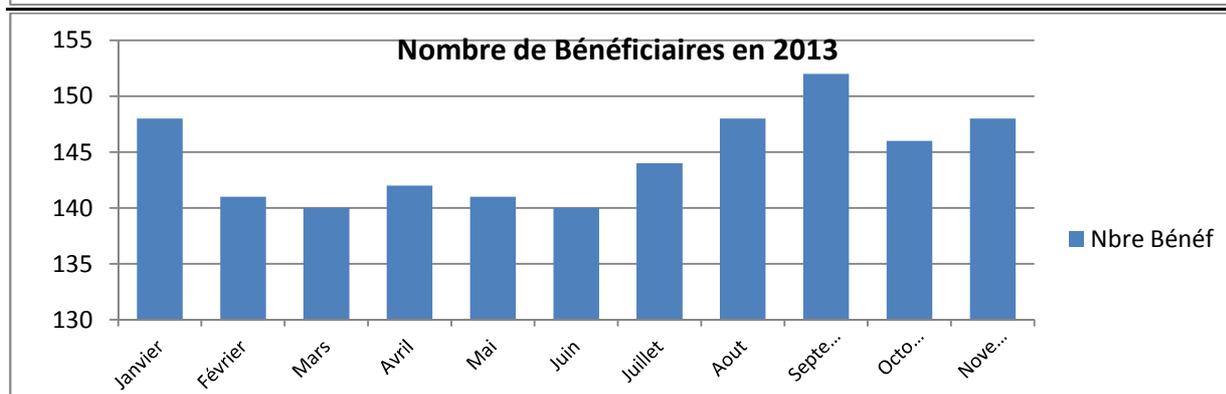
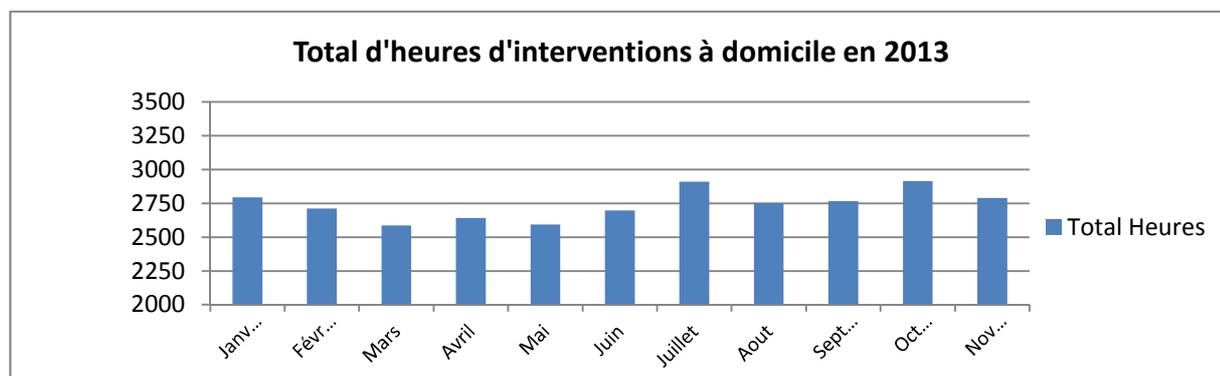
- **Gaston MATARIN**
- **Geneviève COURTADON**
- **Josette LECLERC**
- **Françoise KLOSTER**

PRESENTATION DE LA NOUVELLE RESPONSABLE /POINT SUR LES ACTIVITES DU CIAS

Intervention de Carole VILLEDIEU, nouvelle responsable du Centre Intercommunal d'Action Social Pontgibaud Sioule et Volcans

Bilan d'activités 2013 du Service d'Aide à domicile

Avec 28 auxiliaires de vie/aides à domiciles (18 ETP), le service est intervenu chez 145 bénéficiaires en moyenne par mois en 2013 et a effectué 35 600 heures d'intervention à domicile.



En 2013, différentes actions de professionnalisation et de modernisation du service ont été réalisées. L'objectif de l'année 2014 est d'annualiser les aides à domicile et de continuer la mise en œuvre de la démarche qualité afin que le service réponde au mieux aux obligations de la loi du 2 janvier 2002 relative à la modernisation des services médico-sociaux (procédures, formations, partenariat, ...) afin que le bénéficiaire soit encore plus au centre du dispositif d'accompagnement.

De plus, la MSA a choisi le territoire de PSV comme territoire pilote pour soutenir les initiatives dans le cadre d'une Charte territorial des Solidarités avec les aînés, un partenariat étroit est donc engagé.